

<u>COTE DU COURS</u>	: DRC4580
<u>TITRE DU COURS</u>	: Droit des collectivités locales
<u>SESSION(S)</u>	: Automne 2023
<u>PROFESSEUR(E)</u>	: David Robitaille

I) OBJECTIFS DU COURS :

Le cours a pour objectif général de familiariser les étudiant.e.s avec les notions, concepts et principes du droit des collectivités locales et de les sensibiliser aux très nombreux enjeux d'actualité liés au monde municipal.

Il vise également à permettre aux étudiant.e.s de développer leur capacité d'analyse et de synthèse et leur esprit critique dans ce domaine du droit et d'appliquer judicieusement à des cas concrets les notions et les principes découlant de la législation, de la jurisprudence et de la littérature juridique en droit des collectivités locales.

Le cours a finalement pour objectif de renforcer et développer les compétences transversales des étudiant.e.s, en ce sens qu'il portera sur différents domaines et aspects du droit, dont le droit constitutionnel (partage des compétences et droits fondamentaux), le droit administratif, la responsabilité civile, l'interprétation des lois, et plus généralement le droit civil.

II) DESCRIPTION DU COURS :

Le cours portera principalement sur les thèmes suivants, avec un accent particulier sur l'enjeu incontournable de la protection de l'environnement local :

- L'organisation territoriale et institutionnelle municipale
- La place des municipalités dans l'ordre constitutionnel canadien
- L'évolution du contrôle judiciaire des décisions municipales en droit administratif
- L'autonomie municipale
- Les pouvoirs des municipalités et leurs conditions d'exercice
- L'aménagement et le développement durable du territoire local
- La protection de l'environnement local et les tensions entre les pouvoirs locaux, provinciaux et fédéraux
- Les droits humains dans la ville
- La responsabilité extracontractuelle des municipalités

III) MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT :

Le cours magistral est la principale méthode d'enseignement mais la participation active des étudiants, par des questions et des commentaires, sera encouragée. Quelques conférenciers pourraient être invités relativement à certains thèmes spécifiques.

IV) MODALITÉ(S) D'ÉVALUATION :

Examen final : 70 %.

Examen intra préjudiciable (optionnel : les étudiants choisissant de ne pas faire l'examen intra verront leur examen final compter pour 100 %) : 30 %.

V) PRINCIPAUX INSTRUMENTS DE TRAVAIL :

Documents obligatoires :

Le recueil de cours contiendra la documentation législative, jurisprudentielle et doctrinale essentielle. Le professeur pourrait aussi rendre disponible, sur Blackboard, quelques documents additionnels pertinents au cours.

Ouvrages optionnels (disponibles à la bibliothèque) :

- Jean Héту et Yvon Duplessis, *Droit municipal : Principes généraux et contentieux*, 2^e éd., avec la collaboration de Lise Vézina, vol. 1 et 2, Montréal, Publications CCH, 2011.
- Guillaume Rousseau, dir., *JurisClasseur Québec - Droit municipal*, Lexis Nexis, 2013.